

Le secrétariat des modes d'accueil de la PMI n'a pas pour mission de vous renseigner sur le droit du travail, la fiscalité, mais vous communique au verso, la liste des différents partenaires que vous pourrez utilement contacter en cas de besoin.

REMUNERATION

SALAIRE BRUT en Euro

SMIC horaire au 1^{er} janvier 2020 : 10.15 €

SALAIRE DE BASE :

- **Pour une durée moyenne de 9 heures par jour, n'excédant pas 45 heures par semaine**

Le salaire minimum de base est égal à 0.281 fois le montant du SMIC horaire, **soit 2.85 € par enfant et par heure d'accueil**

- **Pour chaque heure d'accueil effectuée au delà de 45 heures par semaine**

Le salaire sera augmenté d'heures majorées dont le taux est à négocier entre parents et assistantes maternelles.

INDEMNITE DE NOURRITURE ET D'ENTRETIEN

Ces indemnités ne sont pas soumises aux cotisations sociales, elles ne sont dues qu'en cas de présence de l'enfant chez l'assistante maternelle.

- **Indemnité de nourriture** : à déterminer entre les deux parties, et à réexaminer en fonction de l'évolution de l'enfant.

- **Indemnité d'entretien** : le montant est défini par la loi et la convention collective

CONTACTS UTILES

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Coordonnées du site des assistantes maternelles de l'Aube

www.assistante-maternelle.aube.fr

DIRECCTE (Inspection du travail)

2 rue Fernand Giroux – TROYES –

☎ : 03.25.71.83.60

www.aube.gouv.fr

Les thématiques → cliquer sur la rubrique « travail emploi formation et concours » puis sur « service à la personne » chercher les assistantes maternelles/synthèse

Horaires :

Tous les jours

Le matin de 9h à 11h30 : accueil du public

L'après-midi de 14h à 16h30 : accueil téléphonique

⇒ **Pour l'application de la convention collective applicable depuis le 1^{er} janvier 2005, s'adresser directement à ce service.**

MAISON DEPARTEMENTALE DE LA FAMILLE

34, rue Louis Ulbach –TROYES

☎ : 03.25.71.13.70 (Mme Patouret)

URSSAF

26 Rue Courtalon - TROYES –

☎: 0 820.395.100.

www.urssaf.fr

PAJEMPLOI :

☎ : 39.57.

www.pajemploi.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI

43013 LE PUY EN VELAY CEDEX

☎ : 0.820.00.72.53.

FEPEM :

☎ : 0.825.07.64.64

www.fepem.fr

UFNAFAAM

www.ufnafaam.fr